



Appel à un huissier pour récupérer des biens

Par **poupoute26**, le **25/06/2008 à 13:55**

bonjour,rnrnMon copain m'a quitté il y a 2 mois, en me laissant seule avec 2 enfants.rnEn partant il a récupéré la plupart de ses affaires. Mais aujourd'hui, soit 2 mois apres, il réclame les affaires qui sont encore chez moi, comme par exemple des meubles que l'on a acheté ensemble mais qui sont à son nom. rnA t'il le droit de faire appel à un huissier et de venir à mon domicile en mon absence ? quels sont les recours pour eviter tout ca ?rnrnJe vous remercie d'avancernrnMelle Mancip

Par **superve**, le **26/07/2008 à 11:45**

bonjour, rnrnS'il est en possession des factures, et que les meubles sont bien à lui, il est en droit de vous les demander.rnIl peut faire appel à un huissier mais, rassurez vous, l'huissier ne vendra pas chez vous en votre absence. Pour cela, il lui faudrait un titre exécutoire ou une ordonnance émanant d'une juridiction.rnrnSi votre copain vous a quitté en vous laissant à charge vos deux enfants (communs), je vous invite à saisir le Juge aux affaires familiales qui tranchera sur les meubles et... sur une éventuelle pension.rnrncordialement